



BEAUCHAMPS

La Beauchampoise

1, rue Mairie - Mairie de Beauchamps - 80770 BEAUCHAMPS

Tél. : 03-22-30-83-54 (tel:03-22-30-83-54) - Email : claudelenglet@sfr.fr (mailto:claudelenglet@sfr.fr)

Fiche AAPPMA



L'ensemble des parcours n'est pas réciprocaire.

Parcours

Linéaire rivière 1ère catégorie : sur La Bresle

Membres du bureau

Président

LENGLET Claude

Vice-Président

PORTEBLED Jean-Claude


Trésorier

LAFOLIE Gilbert

Secrétaire

MOISANT Christian

Types de pêche pratiqués

 Pêche aux salmonidés

Présentation

L'association de pêche "La Beauchampoise" vous propose de pêcher sur la Bresle, rivière de première catégorie classée grands migrateurs. Truites fario, truites de mer et saumons vous attendent sur les parcours de l'association.

Des règlements et des options sont appliqués sur certains parcours, merci de vous rapprocher de l'AAPPMA.

Tarifs

Cartes	Carte Interfédérale	Carte Majeure	Carte Mineure	Carte Femme	Carte -12ans	Carte Journalière	Carte Hebdomadaire
Tarifs *	-	120.00€	53.00€	40.00€	7.00€	16.00€	35.00€

OPTIONS

* Permet de pêcher sur les parcours de l'association de pêche (hors parcours et plans d'eau spécifiques nécessitant l'achat d'option supplémentaire).

Dépositaires

Mr Claude LENGLET - 15, rue d'Embreville - 80770 BEAUCHAMPS - 03-22-30-83-54

Règlement

1ère catégorie :

Parcours ouvert les lundis, samedis, dimanches et jours fériés jusqu'au 1er mai.

A partir du 1er mai parcours ouvert tous les jours.

Fermé le jour des rempoisonnements et ouvert le lendemain à partir de 8h à 17h30.

Aucun véhicule ne doit stationner dans la cours de la sucrerie.



BEAUCHAMPS

La Beauchampoise

1, rue Mairie - Mairie de Beauchamps - 80770 BEAUCHAMPS

Tél. : 03-22-30-83-54 (tel:03-22-30-83-54) - Email : claudelenglet@sfr.fr (mailto:claudelenglet@sfr.fr)

Fiche Parcours

Beauchamps_La Bresle_2



Ce parcours n'est pas réciprocaire.

Type de parcours : rivière

Catégorie : 1ère catégorie

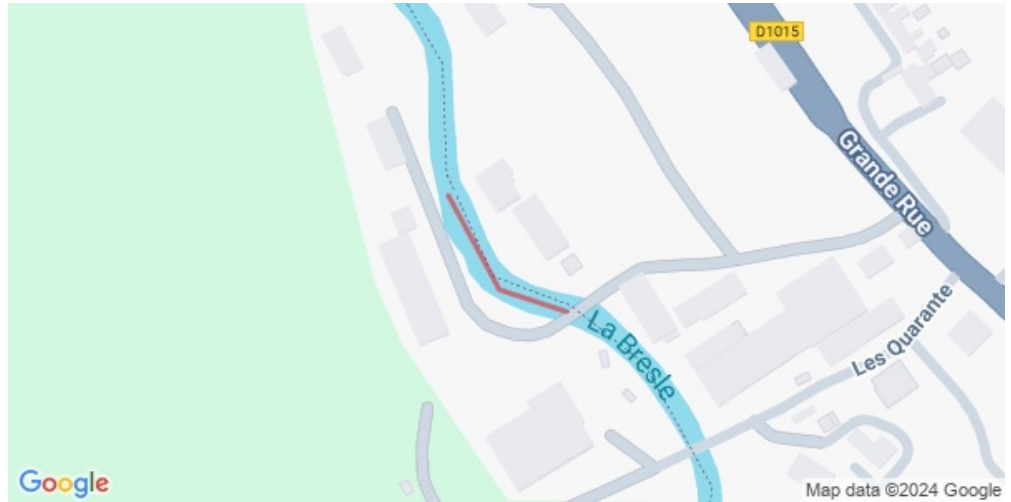
Berge :

- Droite

Linéaire : 0.1 km

Type(s) de pêche :

- Pêche aux salmonidés



- Berge gauche
- Berge droite
- Berge gauche et berge droite
- Étang

Condition de pêche

Ce règlement complète le règlement de l'AAPPMA et l'arrêté préfectoral annuel PÊCHE.

Du 8 mars au 2 mai ouvert uniquement le lundi de 8h à 17h30,

Du 2 mai au 26 octobre ouvert du lundi au vendredi de 8h à 17h30.

Fonctionnement du parcours (soumis aux périodes d'ouvertures spécifiques)

Ouverture 1ère catégorie -> Fermeture 1ère catégorie

• Poissons présents :

Anguille, Saumon, Truite, Truite de mer

• Techniques de pêche :

Pêche au mort manie, Pêche au toc, Pêche au vif, Pêche aux leurres artificiels / Poissons nageurs, Pêche aux leurres cuillers